

Convocation du 04 février 2019.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 08 février 2019.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 08 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 08 février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Myriam BROGNARA, Cécile LASSEGUES, Annie PHILIPPON, Sylvie VERGNAUD,

MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Roger JOSSE, Loïc LARDY, Jean-Luc MATHIEU, Gilles PENOT.

Excusés : Mme Stéphanie BOUSSARDON, Marie-Paule GULYAS (donne pouvoir à M. Pierre COURET), Marilyne MAUMEGE, M. Didier CHERON.

Mme Annie PHILIPPON a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un point est à ajouter à l'ordre du jour :

- Avis sur le projet PLUi Pays Sostranien.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

Décision n° 20190104 du 04 janvier 2019 :

- ✓ Contrat à durée déterminée employant Madame Marie LAMBERT pour palier au remplacement d'un agent qui est passé à 70 % de temps de travail.

Décision n° 20190131 du 31 décembre 2019 :

- ✓ Adhésion à un contrat d'assurance collective souscrite par le centre de gestion FPT de la Creuse.

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Gilles PENOT est arrivé à 20h50.

RESOLUTION FINALE DU 101^{ème} CONGRES DES MAIRES

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, présentée le 22 novembre dernier.

Ce document rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de soutenir cette résolution.

PROPOSITION DE PERIMETRE D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CREUSE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction départementale des territoires concernant la proposition de périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant de la Creuse.

Le Conseil municipal propose aux membres délégués du SIASEBRE de prendre connaissance des documents avant d'émettre un avis.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE 2020-2022

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre du groupement d'achat d'électricité coordonné par le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC) et que les contrats d'électricité arrivent à échéance au 31 décembre 2019.

Il précise que le SDEC a rejoint le groupement d'achat d'énergie régional des syndicats d'énergie de la Nouvelle Aquitaine pour les trois prochaines années (2020-2022), groupement qui sera coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).

Afin de pouvoir bénéficier de cette démarche mutualisée, il faut adhérer avant le 15 février 2019.

Le Conseil municipal par 12 voix pour décide d'adhérer au groupement d'achat d'énergie pour les trois prochaines années et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

REGLEMENT FACTURES EN INVESTISSEMENT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une facture reçue des établissements ADAM concernant l'acquisition d'une porte pour les locaux de la mairie.

Étant donné la nature de cet achat, le Conseil municipal décide de régler cette facture d'un montant de 430,50 € T.T.C. en section d'investissement.

MODIFICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TITULAIRE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une proposition a été faite à un agent de la filière technique en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 33 heures à 35 heures à compter du 08 février 2019.

Ce dernier ayant accepté cette proposition, le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette augmentation à l'unanimité et décide de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08 FEVRIER 2019

FILIERE	GRADE	POSTE POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 (31.12.15)	0	TC
	Adjoint Administratif Territorial	1 (01.12.16) 1 (01.07.18)	0 0	1 : TC 1 : 24 h
TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1 (08.12.17) 1 (03.08.18)	0 0	TC TC
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1 (01.01.17) 0 1 (08.02.19)	0 1 (08.02.19) 0	1 : TC 1 : 33 h 1 : TC

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 08 février 2019

		0	1 (01.09.18)	1 : 33h
		1 (01.01.18)	0	1 : TC
		1 (01.06.10)	0	1 : TC
		0	1 (01.09.18)	1 : 27h25
	Adjoint Technique	1 (01.09.18)	0	1 : 29h
	Territorial	0	1 (03.10.18)	1 : 30h30
		1 (03.10.18)	0	1 : 31h
		0	1 (08.05.18)	1 : 10h
		0	1 (31.03.18)	1 : 25 h

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2017 DU SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS ET VALLEES OUEST CREUSE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité 2017 du service d'assainissement non collectif.

Il précise que dans le cadre du transfert de compétence assainissement non collectif ce rapport doit être porté à la connaissance des communes concernées et présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Approuve le rapport des services de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2017.

- Dit que ce rapport sera mis à disposition du public.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION : ASSOCIATIONS CARITATIVES

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de différents courriers reçus des associations caritatives relatifs à des demandes de subventions de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Considérant l'utilité des actions de ces associations envers les personnes démunies ;

Décide d'accorder une subvention de fonctionnement de : 250,00 € à chacune des associations suivantes :

- Secours Populaire Français comité de La Souterraine ;
- Croix Rouge Française comité de La Souterraine ;
- Secours Catholique de la Creuse ;
- Restaurants du Cœur de la Souterraine.

Charge Monsieur le Maire de procéder aux mandatements de ces subventions, qui seront inscrites au budget primitif de 2019, article 6574.

Une demande d'appui financier déposée par l'Association ASSEPT-CASAMANCE a été présentée. Le Conseil municipal demande de différer ce dossier lors d'une prochaine séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
 PROCES-VERBAL de la Séance du 08 février 2019

Monsieur le Maire fait savoir aux membres de Conseil Municipal que l'institutrice de l'école élémentaire, classe des élèves de CM1-CM2 prévoit d'organiser un voyage à Poitiers. Voyage programmé sur deux jours avec visite du centre historique de Poitiers, du parc animalier de la vallée des singes, rencontre interdépartementale USEP et congrès régional des enfants.

Pour l'aider à financer ce projet l'institutrice sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Considérant la démarche pédagogique de qualité de ce projet, décide d'accorder une subvention de 25,00 € (vingt-cinq euros) par élève pour financer en partie ce projet,

- Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement de cette subvention qui sera imputée à l'article 65738.

APPROBATION D'UN DEVIS POUR TRAVAUX DIVERS DANS BATIMENT SCOLAIRE

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis de l'entreprise NAUDON Daniel pour réparations diverses dans les locaux scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis de l'entreprise NAUDON D. pour la pose de luminaires et l'entretien des sanitaires dans l'enceinte du bâtiment scolaire pour la somme de 1 656.24€ T.T.C.

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal, à l'article 2188 ;

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

PAIEMENT FACTURES EN INVESTISSEMENT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que certaines dépenses, en raison de leur caractère nécessitent leur imputation en section d'investissement.

Il donne connaissance des factures au Conseil municipal :

Facture entreprise ADAM	:	350,47 € T.T.C
Facture Point P	:	738,89 € T.T.C

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide de régler les factures des établissements ADAM d'un montant de 350,47 € T.T.C à l'article 21311 et Point P d'un montant de 738,89 € T.T.C à l'article 2313, en section d'investissement.

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

CHAUFFERIE RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réception des travaux concernant le projet de construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur aura lieu le jeudi 28 février 2019.

AVIS SUR LE PROJET PLUi

Pour : 06 - Contre : 02 - Abstention : 04.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'avancement du projet PLUi du Pays Sostranien. Il précise que le projet est arrêté pour une durée de trois mois pendant lequel les 10 communes concernées peuvent émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que sur les dispositions du règlement.

Il indique que le rapport de présentation, le projet d'aménagement d'aménagement et de développement durables, le règlement, les documents graphiques et les annexes, ont été arrêté par délibération du conseil communautaire 190204-02 du 04 février 2019.

Après présentation du projet à l'assemblée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté tel qu'annexé à la délibération 190204-02 du conseil communautaire.

- Demande l'intégration systématique dans le PLUi des parcelles cadastrées ayant fait l'objet d'une PVNR ou d'une PVR.

QUESTIONS DIVERSES

- **REPAS ANNUEL**

Monsieur le Maire précise que le repas annuel de l'ensemble des élus et du personnel aura lieu le vendredi 1^{er} mars 2019 à 20h au bistrot Melou.

- **ACQUISITION DE PARCELLES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M. Yves CHABREDIER et Mme Adeline PENOT concernant l'acquisition de trois parcelles de terrain jouxtant leur propriété au village de La Chenedière.

- **RADON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bâtiments scolaires sont aérés et ventilés quotidiennement par le personnel communal pour améliorer la qualité de l'air et réduire la concentration de radon.

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle sera accordée à l'Association Versill'art sur le budget CCAS pour la fourniture des cartes de vœux accompagnant les colis des aînés.

- **RENOUVELLEMENT ORDINATEUR DE DIRECTION**

Monsieur le Maire informe qu'une demande de devis a été adressée à la société AIM pour l'acquisition d'un ordinateur utile à la directrice de l'école maternelle.

- **CLIMATION MTL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise PAROTON va intervenir très prochainement pour l'installation du nouveau système de chauffage de la MTL.

- **COLIS DES AINES**

Monsieur le Maire précise que cette année 130 colis ont été distribués aux aînés de la commune pour une valeur de 20,19 € chacun.

- **PERMISSION DE VOIRIE**

Monsieur Roger JOSSE informe le Conseil municipal qu'une permission de voirie a été accordée au village de La Terrade, voie communale n° 3 pour des travaux de transport et chargement de bois.

- **FOSSES LE BOUCHERON**

Monsieur Roger JOSSE informe l'assemblée qu'une rencontre avec des habitants du village du Boucheron aura lieu prochainement suite à un problème d'écoulement des eaux pluviales.

- **CARNAVAL DES ECOLES**

Un carnaval est organisé par l'association sportive et culturelle des écoles le samedi 9 mars 2019 avec un défilé prévu dans le bourg et un repas servi à la Maison du Temps Libre.

- **CONTAINERS PUBLICS**

Monsieur Gilles PENOT demande où et quand seront installés les containers publics.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures dix minutes.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 08 février 2019

Pierre DECOURSIER

Annie PHILIPPON